



Paris, le 14 avril 2015

## **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **RESULTATS DE L'ENQUETE D'AVRIL 2015 SUR LA DISTRIBUTION DU CREDIT BANCAIRE DANS LA ZONE EURO**

- Nouvel assouplissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises et améliorations sensibles du niveau des critères d'octroi par rapport au niveau constaté un an auparavant. Ces critères demeurent cependant restrictifs dans une perspective historique
- Nouvelle amélioration de la demande nette de prêts par les entreprises
- Léger durcissement net des critères d'octroi des prêts au logement accordés aux ménages
- La liquidité supplémentaire apportée par le programme étendu d'achats d'actifs (APP – *Asset Purchase Programme*) est utilisée pour l'octroi de prêts
- Questionnaire enrichi comportant des questions nouvelles ou modifiées pour cette campagne d'enquête

L'enquête d'avril 2015 sur la distribution du crédit bancaire publiée ce jour indique que les banques de la zone euro ont fait état d'un nouvel assouplissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises au premier trimestre 2015 (un pourcentage net de – 9 %, après – 5 % au trimestre précédent), supérieur aux anticipations formulées par les banques lors de la précédente campagne. Leurs coûts de financement et leurs contraintes de bilan, ainsi que la pression concurrentielle, ont conduit les banques à opérer un nouvel assouplissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises. Contrairement aux évolutions concernant les entreprises, les critères d'octroi des prêts au logement accordés aux ménages ont fait l'objet d'un léger durcissement net (2 %, après – 4 % au trimestre précédent). Selon

de nouvelles données, le niveau des critères d'attribution des prêts s'est nettement amélioré par rapport aux indications données par les banques un an auparavant. Cependant, d'après les banques de la zone euro, ce niveau demeure restrictif dans une perspective historique.

En ce qui concerne les modalités et conditions de crédit, les banques ont fait état d'un nouveau resserrement de leurs marges sur les crédits standard et, dans une moindre mesure, des marges sur les crédits les plus risqués. En outre, selon de nouvelles données, les taux de refus des prêts aux entreprises et des prêts au logement ont diminué au premier trimestre 2015.

La demande nette de prêts aux entreprises a continué de s'améliorer, principalement en lien avec les stocks et les fonds de roulement et avec la faiblesse des taux d'intérêt, facteur qui a été ajouté lors de cette campagne d'enquête. Contrairement à la précédente campagne, la FBCF a contribué négativement à la demande de ces prêts. La demande nette de prêts au logement a continué de progresser à un rythme soutenu, en particulier en raison de la faiblesse générale des taux d'intérêt et des perspectives du marché de l'immobilier résidentiel.

En outre, l'accès au refinancement interbancaire des banques de la zone euro s'est à nouveau amélioré en termes nets au premier trimestre 2015 pour l'ensemble des principaux instruments du marché, de même que leur accès au financement de détail par les dépôts.

En réponse aux questions spécifiques supplémentaires sur l'incidence du programme étendu d'achats d'actifs de la BCE (APP – *Asset Purchase Programme*), les banques interrogées ont indiqué qu'elles ont notamment utilisé la liquidité supplémentaire liée à l'APP pour accorder des prêts et qu'elles entendent continuer à le faire au cours des prochains mois. De plus, les banques ont fait état d'un assouplissement net lié à l'APP des critères d'octroi et des modalités et conditions de crédit, en particulier s'agissant des crédits aux entreprises, qui devrait s'accroître durant les mois prochains.

L'Eurosystème a mis au point cette enquête sur la distribution du crédit bancaire, qui est conduite quatre fois par an, afin de mieux appréhender le comportement des banques en matière de prêts dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête d'avril 2015 portent sur les évolutions intervenues au premier trimestre 2015 et les changements attendus au deuxième trimestre 2015. Un questionnaire enrichi comportant des questions nouvelles ou modifiées a été introduit pour cette campagne d'enquête. L'enquête d'avril 2015 a été réalisée entre le 6 et le 23 mars 2015. Avec une participation de 142 banques, le taux de réponse à cette enquête est de 100 %. L'augmentation de l'échantillon, passé à 142 banques, reflète essentiellement l'élargissement de la zone euro à la Lituanie.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Stefan Ruhkamp au numéro suivant : +49 69 1344 5057.**

**Notes :**

- Les séries nationales et celles relatives à la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante :
- <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html>.
- Des séries de données détaillées pour les résultats agrégés de la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9484572>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse suivante :
- <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html#country>.

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
9 rue du Colonel Driant  
75049 PARIS CEDEX 01  
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.